# CHAPITRE 2 – L'Europe entre Restauration et Révolution (1814-1848)

# Cours 1. Un nouvel ordre européen (1814-1815) (p. 64-65)

Parce qu'il a voulu refonder l'Europe sur des principes contraires à la souveraineté nationale, le congrès de Vienne a été d'emblée critiqué. Il a cependant favorisé la paix en modernisant la diplomatie européenne.

### A - Le congrès de Vienne

L'Europe réunie à Vienne. Napoléon abdique le 11 avril 1814, vaincu par les armées de la Quadruple-Alliance. Celle-ci organise un grand congrès diplomatique à Vienne pour reconstruire une Europe qui a été profondément bouleversée par les guerres menées par la France sous la Révolution, puis l'Empire. Le congrès de Vienne se réunit du 3 novembre 1814 au 11 juin 1815. Ses travaux sont un peu perturbés par le retour de Napoléon en France, qui oblige les alliés à reprendre la guerre, jusqu'à leur victoire à Waterloo le 18 juin 1815.

Les Quatre et la France. Tous les États européens sont représentés à Vienne, sauf l'Empire ottoman. Les négociations sont menées par les quatre grandes puissances, sous la direction de Metternich, le ministre des Affaires étrangères de l'Autriche. La France est représentée par Talleyrand. Ses talents de négociateur ont facilité la réintégration de la France dans la diplomatie européenne. Mais il n'a pu éviter les sanctions contre la France, alourdies en novembre 1815 par le second traité de Paris à cause du retour de Napoléon.

#### **B** - Les princes contre les nations

Un retour en arrière ? Au nom de la légitimité dynastique, les souverains renversés par la Révolution ou par Napoléon sont restaurés, comme les Bourbon en France, en Espagne et dans le royaume de Naples. C'est le triomphe d'une idéologie réactionnaire, dirigée contre le libéralisme, qui nie la souveraineté nationale. Partout des régimes autoritaires sont mis ou remis en place, inaugurant la Restauration en Europe. Le traité de la Sainte-Alliance (doc. 1) prétend ainsi fonder l'ordre européen sur « une fraternité véritable et indissoluble » entre les souverains chrétiens.

Les marchandages territoriaux. Concrètement, les négociations entre les quatre puissances victorieuses de Napoléon consistent à s'accorder mutuellement des avantages territoriaux tout en évitant l'hégémonie d'une d'entre elles. Une « commission statistique » est chargée de compter les habitants de tous les territoires ayant été intégrés à l'empire napoléonien pour faciliter leur répartition entre les vainqueurs. La Pologne est une nouvelle fois partagée entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. L'Autriche annexe une partie de l'Italie et contrôle le reste de la péninsule, divisée en huit États. L'Allemagne est organisée en une Confédération germanique, elle aussi sous tutelle autrichienne. La Prusse s'agrandit, aux dépens surtout de la Saxe.

#### C - La paix par la diplomatie

Des avancées importantes. Le bilan du congrès de Vienne est cependant plus complexe qu'il n'y paraît. Metternich sait que le retour à l'Ancien Régime est impossible et, en privé, il se moque du traité de la Sainte-Alliance, auquel le Royaume-Uni a refusé de participer. Ce dernier fait adopter par le congrès le

principe de l'abolition de la traite négrière (doc. 2). Dans les États de la Confédération germanique, les droits féodaux et les privilèges sont abolis ; la liberté de culte est accordée à toutes les Églises chrétiennes, et parfois aux juifs. La liberté de navigation est prévue pour les fleuves internationaux, comme le Rhin et l'Escaut.

Le concert européen. Les négociations entre les grandes puissances, bien qu'elles nuisent aux petits États, ont pour but de garantir la paix en Europe. Le concert européen permet d'éviter la guerre. Le congrès de Vienne, à la demande de Talleyrand, déclare qu'il se fonde sur le « droit public », reconnaissant ainsi l'existence d'un droit international. L'ordre des États pour la signature d'un traité sera désormais tiré au sort selon l'ordre alphabétique français, afin d'éviter les interminables querelles de préséances.

# Cours 2. La monarchie constitutionnelle en France (1814-1848) (p. 66-67)

La royauté, restaurée en France en 1814, doit composer avec l'héritage de la Révolution française. Mais les deux expériences monarchiques sont interrompues par une révolution, en 1830 puis en 1848.

#### **A - La Restauration (1814-1830)**

Le retour des Bourbon. Après la défaite de Napoléon en 1814, le frère de Louis XVI devient roi sous le nom de Louis XVIII et rétablit le drapeau blanc. Napoléon tente de reprendre le pouvoir pendant les Cent-Jours (mars-juin 1815), mais il est vaincu à Waterloo par les armées des puissances européennes. Celles-ci occupent la France, obligent Napoléon à abdiquer définitivement le 22 juin 1815 et rétablissent Louis XVIII.

La recherche d'un compromis. La royauté restaurée est fondée en théorie sur la légitimité dynastique, et non sur la souveraineté nationale. Mais Louis XVIII sait qu'il est impossible de revenir à l'Ancien Régime. Il « octroie » donc aux Français une Charte constitutionnelle, qui reconnaît une grande partie des acquis de la Révolution française et du Code civil. Elle garantit en effet l'égalité civile et les libertés individuelles. Le roi a seul l'initiative des lois, qui sont votées par la Chambre des députés, élus au suffrage censitaire, et la Chambre des pairs, nommés par le roi. Celui-ci peut aussi légiférer par ordonnances en suspendant les lois.

La révolution de 1830. Dans la pratique, la monarchie s'oriente vers le régime parlementaire. Les députés usent de leur droit d'adresse pour faire des suggestions

au roi. Mais après la mort de Louis XVIII (1824), son frère Charles X se fait sacrer à Reims (1825). Il mène une politique de plus en plus autoritaire, qui provoque la révolution des Trois Glorieuses du 27 au 29 juillet 1830. Charles X est renversé et remplacé par son cousin le duc d'Orléans, qui devient roi sous le nom de Louis-Philippe I<sup>er</sup>.

#### B - La monarchie de Juillet (1830-1848)

De grands espoirs. Louis-Philippe rétablit le drapeau tricolore et accepte la Charte révisée par les Chambres (doc. 1). Appelé « roi des Français », il reconnaît que son pouvoir vient de la nation et il partage l'initiative des lois avec les Chambres. La France est clairement une monarchie constitutionnelle. Le régime parlementaire existe de fait, car les gouvernements cherchent une majorité au Parlement. La garde nationale, qui avait été supprimée en 1827, est rétablie.

De rapides déceptions. Mais Louis-Philippe ne veut pas d'une vraie démocratie. Le régime censitaire est maintenu, avec un corps électoral un peu élargi. Au nom du libéralisme, le gouvernement refuse d'intervenir pour régler la question sociale. Louis-Philippe est caricaturé sous les traits d'un bourgeois ventripotent et égoïste, insensible à la misère du peuple. Des révoltes ouvrières ont lieu en 1831 à Lyon, puis en 1834 à Paris et à Lyon. La liberté de la presse est restreinte en 1835, après une tentative d'attentat contre le roi.

#### C - La montée de l'opposition républicaine (1830-1848)

Pour des réformes politiques. Sur sa droite, Louis-Philippe est contesté dès l'origine par les légitimistes (doc. 2). Mais la principale opposition vient, sur la gauche, des républicains, qui s'organisent autour de journaux comme Le National et La Réforme. Ils réclament en vain la « réforme électorale », c'est-à-dire le suffrage universel, et la « réforme parlementaire », c'est-à-dire la fin de la corruption. De nombreux députés sont en effet des fonctionnaires obéissant au gouvernement.

Pour des réformes sociales. Les républicains se rapprochent du monde ouvrier et dénoncent l'inaction du gouvernement, alors que la crise économique qui frappe l'Europe à partir de 1846 aggrave encore les difficultés sociales en France. Les républicains modérés prennent leurs distances avec le libéralisme économique « pur et dur » et souhaitent aider les ouvriers à s'organiser pour défendre leurs intérêts. L'extrême gauche se réclame explicitement du socialisme, théorisé notamment par Louis Blanc.

# Cours 3. Le mouvement des nationalités en Europe (1815-1848) (p. 68-69)

À peine restauré par le congrès de Vienne, l'ordre européen est ébranlé par le mouvement des nationalités. Celui-ci est réprimé en Italie, en Allemagne ou en Pologne, mais les grandes puissances doivent accepter l'indépendance de la Grèce et de la Belgique.

#### A - L'éveil des nations

Une idée retournée contre la France. La Révolution française, en voulant libérer les peuples de la monarchie absolue, a diffusé dans toute l'Europe l'idée de nation souveraine. Celle-ci, paradoxalement, s'est renforcée dans la lutte contre les armées françaises devenues des forces d'occupation. Le sentiment national se développe ainsi durant ce que les Allemands appellent les « guerres de libération » contre Napoléon (1813-1814).

Des peuples en quête d'identité. L'Europe vit alors un grand mouvement d'affirmation des nationalités. Les élites, qui parlaient le français ou le latin au XVIIIe siècle, redécouvrent la langue nationale. Les savants cherchent dans l'histoire « l'âme du peuple ». Les écrivains et les artistes s'inspirent des traditions populaires pour créer des œuvres « nationales ». Le romantisme joue dans ce sens, en exaltant les légendes et les traditions médiévales.

#### B - Pour une Europe des peuples libres

Les combattants de la liberté. En reconstruisant l'Europe selon le principe de la légitimité dynastique, le congrès de Vienne a nié la souveraineté nationale. Parce qu'ils défendent celle-ci et parce qu'ils s'opposent aux régimes autoritaires restaurés en 1814-1815, les libéraux dénoncent la Sainte-Alliance des princes et son programme réactionnaire. Pour échapper à la répression, ils forment des sociétés secrètes, comme les carbonari en Italie. Ils se recrutent dans les milieux intellectuels (étudiants, journalistes, artistes) et parmi les militaires ayant servi dans les armées napoléoniennes. Ils pratiquent la lutte armée et vivent souvent en exil pour fuir la répression.

Une nation, un État ? Certaines nationalités, divisées en de multiples États, aspirent à l'unité. Ainsi, les libéraux appellent en Italie au Risorgimento, à l'unification de la péninsule, tandis que, dans les États de la Confédération germanique, ils font du drapeau tricolore (noir, rouge et or) l'emblème d'une Allemagne libre et unie. D'autres peuples rêvent de disposer d'un État dont ils sont privés : c'est le cas des Polonais, divisés entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, des peuples slaves inclus dans l'Empire d'Autriche (Croates, Slovènes, Tchèques, Slovaques) ou des peuples chrétiens orthodoxes (Grecs, Serbes, Bulgares, Roumains) soumis à l'Empire ottoman (doc. 1).

#### C - Succès et désillusions

Deux indépendances en 1830. Le soulèvement des Grecs contre les Turcs en 1821 reçoit le soutien des libéraux de toute l'Europe. Les grandes puissances reconnaissent en février 1830 l'indépendance de la Grèce. La révolution de juillet 1830 à Paris suscite de grands espoirs en Europe. Les Belges, qui ont mal accepté leur incorporation dans le Royaume des Pays-Bas en 1814, se soulèvent et obtiennent leur indépendance en décembre 1830.

Des révoltes réprimées. Les Polonais se révoltent à leur tour le 29 novembre 1830, mais ils sont écrasés par la Russie en 1831. Cet échec est dû aux divisions internes des Polonais et au refus d'intervention du Royaume-Uni et de la France, malgré un intense mouvement de sympathie dans l'opinion. Les soulèvements qui ont lieu en Italie et en Allemagne sont aussi victimes de la répression, dirigée par l'Autriche en 1831-1832.

Des voies d'avenir. Les désillusions de 1830 entraînent une réflexion dans toute l'Europe. En Italie et en Allemagne, on cherche de nouveaux moyens de parvenir à l'unité. Giuseppe Mazzini, en exil à Marseille puis en Suisse, veut rassembler tous les militants dans le mouvement Jeune Italie, puis le mouvement Jeune Europe.

D'autres rejettent la voie révolutionnaire et cherchent une solution plus pragmatique : unifier l'Italie autour du royaume de Sardaigne, le seul État qui échappe au contrôle de l'Autriche. En Allemagne, la Prusse promeut l'unification pacifique par la voie de l'économie : c'est le Zollverein.

### Cours 4. Le Printemps des peuples (p. 70-71)

Le mouvement des nationalités connaît son apogée au printemps 1848, quand l'Europe est secouée par une vague de révolutions. Si celles-ci échouent en 1849, elles ont néanmoins profondément ébranlé l'ordre établi en 1815 par le congrès de Vienne.

#### A - La déferlante révolutionnaire

Un événement européen. La révolution de février 1848 à Paris (voir p. 92) accentue l'agitation qui règne déjà en Italie et en Allemagne. Le 13 mars 1848, des émeutes à Vienne obligent Metternich à quitter le pouvoir et à s'exiler. La chute de l'homme qui était depuis 1815 le gardien de l'ordre européen provoque une onde de choc.

Partout, les nationalités se réveillent et les libéraux réclament des réformes : c'est le « Printemps des peuples » (doc. 1). La dimension nationale et libérale est donc essentielle, mais la révolution prend parfois, comme en France et en Allemagne, un aspect social.

L'Autriche au bord de l'implosion. Alors que Vienne, Budapest et Prague se couvrent de barricades, l'empereur Ferdinand convoque une Assemblée constituante élue au suffrage universel pour la première fois. Les Tchèques réclament l'autonomie. Les Hongrois obtiennent une quasi-indépendance. Les Autrichiens sont chassés de Milan et Venise par des insurrections. Le roi de Sardaigne déclare la guerre à l'Autriche pour libérer le royaume lombard-vénitien : débute alors ce que les historiens italiens appellent la « première guerre d'indépendance ».

La floraison des constitutions. Les libéraux semblent triompher. Les princes doivent accepter une constitution, notamment dans les États italiens (Sardaigne, Toscane, royaume des Deux-Siciles) et en Prusse. Une Assemblée constituante, élue au suffrage universel par tous les Allemands, se réunit en mai 1848 : c'est le Parlement de Francfort, qui adopte en décembre 1848 une déclaration des droits du peuple allemand.

#### **B** - La fin des illusions

La répression autrichienne. Les conservateurs reprennent le pouvoir, grâce à l'armée, qui écrase la révolution à Prague (juin 1848) et à Vienne (octobre 1848). Ferdinand abdique en faveur de son neveu François-Joseph. L'armée autrichienne bat celle du roi de Sardaigne Charles-Albert à Custozza en juillet 1848, puis les Hongrois à Vilagos en août 1849, avec l'aide de la Russie et des nationalités redoutant la domination hongroise (Slovagues, Roumains, Croates).

La radicalisation en Italie. La répression entraîne un durcissement du mouvement révolutionnaire. De nouvelles insurrections établissent un régime républicain en février 1849 à Florence et à Rome, avec Mazzini et Garibaldi. Charles-Albert reprend alors la guerre contre l'Autriche, mais il est battu à Novare (mars 1849). Louis-Napoléon Bonaparte envoie une armée française rétablir le pape Pie IX à Rome, d'où les républicains sont chassés (juillet 1849).

L'enlisement en Allemagne. Le Parlement de Francfort, après de longs débats entre partisans de la Grande Allemagne et de la Petite Allemagne, a finalement opté pour cette dernière (doc. 2). Il élabore une constitution qui ferait du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV le souverain d'un Empire allemand. Mais celui-ci refuse, parce qu'il a peur de la réaction de l'Autriche et qu'il ne veut pas devoir sa couronne à une assemblée. Le Parlement est dissous et les révolutionnaires sont pourchassés dans les États allemands.

#### C - Un bilan contrasté

Le manque d'unité. Les tensions entre nationalités sont évidentes dans l'empire d'Autriche, où les Hongrois ont refusé d'accorder aux autres peuples la liberté qu'ils avaient eux-mêmes obtenue de l'Autriche. Les divergences politiques entre libéraux et républicains radicaux ont pesé en Italie et en Allemagne.

Un espoir pour l'avenir. Mais partout le peuple a pris la parole, le suffrage universel masculin a été expérimenté. Le royaume de Sardaigne et la Prusse ont conservé leur constitution ; ces deux États apparaissent comme les moteurs d'une future unification italienne et allemande. En Autriche, si la constitution de 1849 ne fut jamais appliquée, les droits féodaux sont abolis. Les principes du congrès de Vienne sont dépassés, une Europe des peuples semble possible.

### Doc 3 p. 73 : Le principe de la légitimité dynastique

Talleyrand résume ici pour Louis XVIII son action pendant le congrès de Vienne. Il a notamment convaincu l'Angleterre et l'Autriche d'empêcher la Prusse d'annexer la totalité du royaume de Saxe.

La Révolution n'avait point borné ses effets au seul territoire de la France ; elle s'était répandue au-dehors par la force des armes, par les encouragements donnés à toutes les passions [...]. La Hollande et plusieurs parties de l'Italie avaient vu, à diverses reprises, des gouvernements révolutionnaires remplacer des gouvernements légitimes. Depuis que Bonaparte était maître de la France, non seulement le fait de la conquête suffisait pour ôter la souveraineté, mais on s'était accoutumé à voir de simples décrets détrôner des souverains, anéantir des gouvernements, faire disparaître des nations entières. [...] Nous fîmes voir que c'était surtout pour l'intérêt des peuples qu'il fallait consacrer la légitimité des gouvernements, parce que les gouvernements légitimes peuvent seuls être stables, et que les gouvernements illégitimes, n'ayant d'autre appui que la force, tombent d'eux-mêmes dès que cet appui vient à manquer et livrent ainsi les nations à une suite de révolutions dont il est impossible de prévoir le terme. Ces principes étaient trop sévères pour la politique de quelques cours [royales] [...]. Avant que nous fussions parvenus à en faire sentir l'importance, les puissances alliées avaient déjà pris des arrangements qui y étaient entièrement opposés. La Prusse avait demandé la Saxe tout entière. [...] La Saxe était ainsi complètement sacrifiée par des arrangements particuliers faits entre l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse,

auxquels la France était restée étrangère.

Talleyrand, Rapport fait au roi pendant son voyage de Gand à Paris,

juin 1815.

### Doc 4 p. 73 : Un bilan rétrospectif

La grande Alliance¹, cette union morale que, dans le temps de son triomphe, j'ai le premier qualifiée de véritable institution européenne, cette union que l'esprit de faction et d'erreur involontaire a tantôt désignée sous l'épithète de Sainte-Alliance et injuriée comme l'œuvre d'un obscurantisme abject, dans laquelle les adeptes du libéralisme n'ont vu qu'une conjuration du despotisme contre les libertés légales, que dans plusieurs pays des esprits étroits et malveillants ont dénoncée comme la mise à exécution d'un plan formé par les Puissances prépondérantes dans le but de régenter les États du second et du troisième ordre [...], cette Alliance qu'a-t-elle été en réalité? Je ne lui ai jamais connu d'autre objet que celui de rendre les premières puissances de l'Europe solidaires dans le maintien de la paix publique. La base de l'Alliance, son mot d'ordre, son application journalière, fut le respect pour l'indépendance réelle de tous les États, la conservation des relations amicales entre tous les gouvernements aussi souvent qu'une difficulté grave devait rendre problématique le maintien de la paix, enfin le respect le moins douteux pour tous les droits, pour tout ce qui existe légalement.

Metternich, Lettre au comte de Ficquelmont, ambassadeur d'Autriche en Russie, 11 février 1830.

1. Metternich parle de la Quadruple-Alliance et du congrès de Vienne.

### Doc 1 p. 74 : Un argumentaire pour les Français

Wilberforce, leader du mouvement abolitionniste anglais, veut convaincre Talleyrand, représentant la France au congrès de Vienne, de soutenir l'abolition de la traite.

L'Angleterre, malgré le capital immense et le nombre étonnant de matelots et de navires qu'elle y consacrait, malgré l'avantage qu'en tiraient ses manufactures et une foule d'ouvriers de toute espèce, malgré tous ces motifs puissants pour continuer ce trafic, cette nation commerçante l'a abandonné. [...] Comment donc le peuple français pourrait se refuser à suivre un tel exemple ? Au moment même aussi où les Provinces-Unies des Pays-Bas, dont le commerce paraît être le soutien et l'âme, ont généreusement approuvé les volontés de leur Souverain bienfaisant et ont rejeté sans un seul murmure ces gains sanguinaires ; au moment même aussi où le roi de Danemark a pris le premier rang parmi les âmes compatissantes ; et quoiqu'il sentît bien que la prospérité et presque l'existence de son royaume dépendaient de son commerce, il a su faire usage de son pouvoir despotique pour obliger ses sujets à se détourner de cette infâme et cruelle voie de richesses.

Serait-il donc possible que la nation française, dont l'esprit est si noble et si élevé, se dégradât au point d'ambitionner les gains honteux auxquels tant de nations ont renoncé avec indignation et horreur ?

William Wilberforce, Lettre au prince de Talleyrand sur la traite des nègres, traduite de l'anglais, octobre 1814.

### Doc 2 p. 74 : La décision du congrès de Vienne

Les plénipotentiaires<sup>1</sup> des puissances [...], ayant pris en considération que le commerce connu sous le nom de traite des nègres d'Afrique a été envisagé, par les hommes justes et éclairés de tous les temps, comme répugnant aux principes d'humanité et de morale universelle :

Que les circonstances particulières auxquelles ce commerce a dû sa naissance, et la difficulté d'en interrompre brusquement le cours, ont pu couvrir jusqu'à un certain point ce qu'il y avait d'odieux dans sa conservation, mais qu'enfin la voix publique s'est élevée dans tous les pays civilisés pour demander qu'il soit supprimé le plus tôt possible ; [...]

Que les plénipotentiaires rassemblés dans ce congrès ne sauraient mieux honorer leur mission [...] qu'en proclamant, au nom de leurs souverains, le vœu de mettre un terme à un fléau qui a si longtemps désolé l'Afrique, dégradé l'Europe, et affligé l'humanité ; [...]

Ils déclarent à la face de l'Europe que, regardant l'abolition universelle de la traite des Nègres comme une mesure particulièrement digne de leur attention, conforme à l'esprit du siècle et aux principes généreux de leurs augustes souverains, ils sont animés du désir sincère de concourir à l'exécution la plus prompte et la plus efficace de cette mesure [...]. Trop instruits toutefois des sentiments de leurs souverains, pour ne pas prévoir que, quelque honorable que soit leur but, ils ne le poursuivront pas sans de justes ménagements pour les intérêts, les habitudes et les préventions mêmes de leurs sujets, lesdits plénipotentiaires reconnaissent en même temps que

cette déclaration générale ne saurait préjuger le terme que chaque puissance en particulier pourrait envisager comme le plus convenable pour l'abolition définitive du commerce des Nègres.

Déclaration des Puissances sur l'abolition de la traite des Nègres, 8 février 1815 (texte écrit en français et intégré ensuite à l'Acte final du congrès de Vienne).

1. Représentants.

#### Doc 4 p. 75 : La France contre la traite

Article 1 er – Quiconque aura armé ou fait armer un navire dans le but de se livrer au trafic connu sous le nom de traite des noirs sera puni d'un emprisonnement de deux ans au moins, à cinq ans au plus, si le navire est saisi dans le port d'armement avant le départ. [...]

Article 2 – Si le navire est saisi en mer avant qu'aucun fait de traite ait eu lieu, les armateurs seront punis de dix ans de travaux forcés au moins, à vingt ans au plus.

Article 3 – Si un fait de traite a eu lieu, le capitaine et le subrécargue<sup>1</sup> seront punis de dix ans de travaux forcés au moins, à vingt ans au plus. Les officiers seront punis de cinq ans de travaux forcés au moins, à dix ans au plus. Les hommes de l'équipage seront punis de la réclusion [...].

Article 8 – Quiconque fabriquera, vendra ou achètera des fers spécialement employés à la traite des noirs, sera puni d'un emprisonnement d'un an au moins à deux ans au plus. [...]

Article 9 – Quiconque aura sciemment recelé, vendu ou acheté un ou plusieurs noirs introduits par la traite dans une colonie, depuis la promulgation de la présente loi, sera puni d'un emprisonnement de six mois au moins et de cinq ans au plus.

Article 16 – Les fonds provenant de la vente des navires et cargaisons seront affectés, ainsi que le produit des amendes, à l'amélioration du sort des noirs libérés [...].

Loi française du 4 mars 1831.

1. Représentant de l'armateur sur le bateau.

#### Doc 1 p. 76 : La résistance des journalistes libéraux

Protestation rédigée par Thiers et signée par les représentants de 11 journaux parisiens (dont Le National, Le Constitutionnel, Le Globe, Le Temps, Le Figaro), parus sans autorisation le 27 juillet 1830.

Le régime légal est interrompu : celui de la force est consommé. Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux ; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité qui est dépouillée du caractère de la loi.

Aujourd'hui le gouvernement a violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir.

Nous essaierons de publier nos feuilles sans demander l'autorisation qui nous est demandée. Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui au moins elles puissent arriver à toute la France [...]. Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne.

C'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance.

Adolphe Thiers, 27 juillet 1830.

#### Doc 3 p. 76 : Un écrivain dans la bataille

Alexandre Dumas (1802-1870), militant républicain, participe à l'assaut contre le Louvre, défendu par les gardes suisses.

Le Louvre présentait un aspect formidable. Toutes les fenêtres de la grande galerie des tableaux étaient ouvertes ; il y avait deux Suisses, le fusil à la main, à chaque fenêtre. [...] La plupart des hommes qui composaient le rassemblement où je me trouvais étaient des gens du peuple. Les autres étaient des commis de magasin, des étudiants et des gamins. [...] Enfin, au bout d'une demi-heure à peu près, on se lassa de cette fusillade sans résultat. Deux ou trois hommes crièrent : « Au Louvre ! Au Louvre ! » C'était insensé, car il était évident qu'on n'était qu'une centaine d'hommes et qu'on allait avoir affaire à deux ou trois cents Suisses. Mais, dans ces circonstances, on ne s'arrête pas seulement aux choses raisonnables [...]. Un tambour battit la charge et s'élança le premier sur le pont. Tous les gamins l'accompagnèrent en criant : « Vive la Charte ! ».

Alexandre Dumas, Mes mémoires, 1852.

#### Doc 4 p. 77 : Les Trois Glorieuses des femmes

Sur la place du Palais-Royal, une jeune femme habillée en homme allait au milieu de la mêlée au secours des blessés : un coup de feu reçu ne ralentit pas son zèle ; nombre d'autres imitèrent son exemple et se signalèrent par ce courage patriotique et si digne d'admiration. [...] Une jeune fille, nouvelle Jeanne d'Arc, combattit à la place de la Bourse avec une valeur extrême ; elle s'y empara, malgré la grêle des balles, d'une pièce de canon. Ses compagnons de gloire, émerveillés de sa conduite, la portèrent sur un fauteuil à l'Hôtel-de-Ville et couronnée de lauriers ; puis le 29 au soir, placée sur un char triomphant qu'on orna de palmes, de lauriers, de myrtes et de drapeaux blancs renversés, d'étendards tricolores victorieux [...]. Jamais on n'aurait dit que quelques heures auparavant le peuple qui s'amusait ainsi avait bravé la mort pour reconquérir la liberté et les lois. [...]

Madame Laval, de la rue Saint-Denis, n° 200, est signalée par les habitants pour l'héroïsme de sa conduite. Mère de quatre fils, elle les a constamment encouragés, dans les travaux des barricades, par ses énergiques exhortations et par son exemple. Ces remparts une fois terminés, elle les a armés et conduits elle-même dans les rangs de nos braves, et uniquement occupée, pendant les jours du combat, à leur préparer des aliments, elle les renvoyait après s'exposer à la mort ou triompher pour la liberté.

P. Cuisin, Les Barricades immortelles du peuple de Paris, Paris, septembre 1830.

#### Doc 1 p. 78 : Un reportage de la presse

Le Constitutionnel, quotidien libéral, est le journal français le plus engagé en faveur des insurgés grecs.

Turquie. Smyrne, 3 mai.

Le capitan-pacha¹ était encore à Scio le 31 avril. Excepté les 21 villages du mastic², qui étaient soigneusement gardés par des corps de troupes qu'il y avait envoyés, tout le reste, dans l'intérieur de l'île, continuait à être pillé, dévasté, incendié. On voyait toujours le feu dans plusieurs endroits de la ville. Elle a failli être toute consumée. [...] L'air était infecté de l'odeur des cadavres. On les voyait, en quantité, flotter sur la mer et venir battre les flancs des navires. On assure qu'il a dû périr, le premier jour où les Turcs ont donné l'assaut, de 8 à 10 000 individus sans distinction d'âge ni de sexe. Il y avait une quantité considérable d'esclaves répartis dans la citadelle et sur les bâtiments de l'escadre et autres ; on en fait monter le nombre à plus de 15 000, mais le capitan-pacha n'en laissait plus transporter aucun ailleurs, il attendait pour prendre une détermination à ce sujet les ordres de son gouvernement, motif qui pourrait le retenir encore à Scio plus d'une semaine. Les Turcs revenaient de temps en temps de l'intérieur de l'île à la ville, amenant avec eux nombre de femmes et d'enfants esclaves.

Le Constitutionnel, lundi 17 juin 1822.

- 1. Amiral de la flotte turque.
- 2. Arbuste produisant une résine, principale richesse de l'île depuis l'Antiquité.

# Doc 2 p. 78 : Le poème de Victor Hugo

Les Turcs ont passé par là. Tout est ruine et deuil ;

Chio, l'île des vins, n'est plus qu'un sombre écueil.

Chio, qu'ombrageaient les charmilles,

Chio, qui dans les flots reflétait ses grands bois,

Ses coteaux, ses palais, et le soir quelquefois

Un chœur dansant de jeunes filles.

Tout est désert. Mais non ; seul près des murs noircis,

Un enfant aux yeux bleus, un enfant grec, assis,

Courbait sa tête humiliée;

Il avait pour asile, il avait pour appui

Une blanche aubépine, une fleur, comme lui

Dans le grand ravage oubliée. [...]

Que veux-tu? Bel enfant, que faut-il te donner

Pour rattacher gaiement et gaiement ramener

En boucles sur ta blanche épaule,

Ces cheveux qui du fer n'ont pas subi l'affront [...]?

Veux-tu, pour me sourire, un bel oiseau des bois,

Qui chante avec un chant plus doux que le hautbois,

Plus éclatant que les cymbales ?

Que veux-tu? Fleur, beau fruit ou l'oiseau merveilleux?

Ami, dit l'enfant grec, dit l'enfant aux yeux bleus,

Je veux de la poudre et des balles.

Victor Hugo, « L'enfant, 8-10 juin 1828 », poème publié dans Les Orientales en 1829.

#### Doc 3 p. 79 : La réaction du public

Ce texte présente les tableaux du Salon de 1824 sous la forme d'un dialogue entre deux visiteurs.

Le philosophe. De qui est ce tableau qui me frappe de terreur et de pitié ?

L'artiste. D'un jeune homme nommé Delacroix.

Le philosophe. [...] Le plus beau pays de la Grèce est dévasté, les maisons sont brûlées, les enfants sont écrasés sous la pierre, les églises sont profanées [...]. Chrétiens [...], que je vous déteste! que je méprise cette politique avare et honteuse qui vous fera sacrifier jusqu'au dernier des Grecs, sans que vous pensiez à le secourir¹! [...] Scio aura péri [...] et vous aurez conservé votre attitude égoïste! Mais le ciel combattra pour les Grecs, le Turc sera rejeté sur les côtes d'Asie [...].

L'artiste.

Je vous écoute et félicite, en vous écoutant, le peintre qui a trouvé le secret d'exciter à ce point votre sensibilité. Ce n'est pas sur votre âme seulement qu'il a pris cet empire. Voyez la foule se presser autour de son tableau. Lisez sur toutes les figures de ses spectateurs l'indignation dont vous êtes ému. Le silence morne que chacun garde à l'aspect de cette scène de désolation, et les larmes qui coulent des yeux de cette jeune femme au spectacle douloureux de l'épisode effrayant qui termine à droite la composition, voilà le succès le plus beau qu'ait pu envier l'auteur.

A. Jal, L'Artiste et le Philosophe, entretiens critiques sur le Salon de 1824,
 Paris, Ponthieu, 1824.

1. Les puissances européennes sont alors divisées : l'Autriche refuse de soutenir les insurgés, la Russie, le Royaume-Uni et la France sont intervenus en 1827.

### Doc 1 p. 80 : Un appel à l'union (1829)

Que nous a rapporté la haine ? N'avons-nous pas une commune origine, des besoins communs, de communes possibilités ? [...] Unissons-nous, nos forces décupleront. Alors un cri unanime marqua d'infamie la traite des noirs ; dès qu'un appel à l'indépendance se fit entendre en Grèce, ses défenseurs affluèrent par milliers, comme pour une sainte croisade ; et dans l'Europe entière, les études et les progrès intellectuels témoignèrent d'une ardeur, d'une concorde admirables. Des différences séparent encore les peuples, mais plus légères qu'on ne le pense ; dans certaines nations, la lumière de la civilisation a resplendi plus tardivement ; mais grâce aux trésors accumulés ailleurs au fil du temps, elles ne tardent pas à s'élever, avec l'énergie de la jeunesse, au rang qu'occupent les autres. Dans certaines régions, des institutions désastreuses font obstacle aux bienfaits exigés par l'époque, mais ces obstacles disparaîtront tôt ou tard, car le tribunal de l'opinion a tranché et la conscience du genre humain fera pencher la balance. Il existe donc en Europe une concorde de besoins et de désirs, une pensée commune, une âme universelle, qui guident les nations sur des sentiers convergents. [...]

L'étude des langues et des littératures étrangères a suscité d'indicibles ardeurs. Les journaux y contribuent ; en France et en Angleterre, les revues abondent qui se consacrent à l'examen des questions étrangères. Voyages et traductions se multiplient ; désormais, aucune voix généreuse ne peut retentir au fin fond de l'Europe sans faire palpiter l'âme de millions de personnes.

G. Mazzini, « Une littérature européenne », article signé « un Italien » et publié en novembre 1829 dans la revue florentine Antologia.

### Doc 3 p. 81 : Le Manifeste de la Jeune Europe (1834)

Convaincus que tout homme et tout peuple a une mission particulière, qui, tandis qu'elle constitue l'individualité de cet homme et de ce peuple, concourt nécessairement à l'accomplissement de la mission générale de l'humanité [...], réunis en assemblée, dans un but d'utilité générale, le 15 avril 1834, la main sur le cœur et nous portant garants de l'avenir, nous avons déclaré ce qui suit :

- 1. La Jeune Allemagne, la Jeune Pologne et la Jeune Italie, associations républicaines, tendant à une fin identique qui embrasse l'Humanité et sous l'empire d'une même foi de Liberté, d'Égalité et de Progrès, signent un acte de fraternité valable aujourd'hui et toujours pour tout ce qui concerne le but général.
- 2. Une déclaration de principe constituant la loi morale universelle appliquée aux sociétés humaines sera préparée et signée par les trois associations nationales. [...]
- 4. La ligue d'attaque et de défense solidaire des peuples qui se reconnaissent est constituée par les trois associations. Toutes les trois travailleront d'accord à s'émanciper. Chacune aura droit au secours des autres, pour toutes les manifestations solennelles et importantes qui auront lieu en sa faveur. [...]
- 7. Tout peuple qui voudrait participer aux droits et aux devoirs de la fraternité établie entre les trois peuples fédérés par cet acte adhérera formellement à l'acte même [...].
  - G. Mazzini, Manifeste de la Jeune Europe, 1834.

# Doc 4 p. 81 : La République romaine (1849)

L'écrivaine George Sand, républicaine engagée (voir p. 98), soutient son ami Mazzini.

Maintenant, Dieu merci, je puis vous écrire sous votre nom. C'est le signe de la liberté en Italie [...]. Ah! mon cher Joseph! Il s'est accompli de grandes choses chez vous, et en partie grâce à vous, depuis la dernière lettre que je vous ai écrite. [...] Tout dépend désormais du courage et de la foi de votre peuple. Nos journaux de la réaction¹ sont infâmes sur cette question italienne, comme ils le sont d'ailleurs pour tout mouvement de la vie dans l'humanité. Ceux de notre couleur demandent en vain l'intervention contre les Autrichiens et les Russes, qui menacent l'étincelle naissante de nos libertés. Le gouvernement est sourd et muet. Traître ou stupide, on ne sait trop lequel des deux. La fatalité qui poursuit cette époque, c'est que les mouvements du salut ne se font pas simultanément. [...]

Si on eût proclamé la république à Rome en même temps que Vienne chassait l'empereur! Et si maintenant la France se réveillait et imposait silence aux aristocraties perfides! Enfin, ce jour d'élan unanime viendra et alors les royautés en auront fini pour toujours. Quelle que soit l'issue de votre République italienne, ce qu'elle fait aujourd'hui ne sera pas perdu, et votre œuvre portera ses fruits d'une manière durable avant qu'un siècle ne soit écoulé.

George Sand, Lettre à Giuseppe Mazzini, 5 mars 1849.

1. La droite réactionnaire.